

Image not found or type unknown



Pension alimentaire bourse/50%smic

Par **mariedi**, le **08/05/2008** à **18:02**

Bonjour,

La pension alimentaire est d ue au jeune jusqu'  25 ans s'il continue des  tudes et s'il gagne moins de 50% du SMIC. Le montant de la bourse  tudiante rentre-t-elle dans ces "moins de 50% du SMIC" ?

MERCI